

Diocèses de France, le début de la fin

Jean Doussal, septembre 2022

Samedi 6 novembre 2021, à Lourdes, KTO filme et diffuse en direct « *le temps mémoriel et le temps de repentance* » ; programme concerté entre les évêques et des victimes qui représente plus d'une heure de cérémonie sans apparats liturgiques. Les résumés télévisuels des chaînes nationales, rapprochent trois épisodes : la photo de l'enfant en larmes placardée sur un mur de l'hémicycle ayant accueilli « l'assemblée plénière », celle du représentant des diocèses de France agenouillé au pied d'une croix sans Jésus, celle d'un vieil homme s'étant introduit subrepticement pour proclamer haut et fort que cette repentance était "du pipeau".

De cette trilogie, ma mémoire n'avait retenu que les extraits des journaux télévisés : la victime, sous les traits du jeune garçon en larmes, exposée sur le grand tableau, le Président de la Conférence des évêques, agenouillé, seul, sur la troisième marche menant au parvis de la Basilique du Rosaire, ses confrères et les supérieurs de congrégations religieuses en retrait, l'accompagnant dans ce moment de repentir. Je chercherai en vain dans le film de KTO, la victime aujourd'hui adulte, qui voulait prendre la parole au milieu et au sein de cet aréopage hiérarchique, loin de la figure angélique qu'il pouvait avoir été des décennies plus tôt. Pourtant une caméra des médias avait capté avec avidité, l'inattendu, le disruptif : la victime de soixante cinq ans, que l'on s'apprêtait à qualifier de "dérangé". Il dérangeait la prière. Avec douceur et diplomatie, la Présidente de la Conférence des religieux et religieuses français (Corref), avait éconduit le vieil homme car le témoignage d'autres adultes, programmés ceux-là pour la cérémonie, avaient déjà dit ce qu'il pourrait dire. Le spectacle devait rester sans polémique ni agressivité. Malaise cependant que cette incursion d'une victime devenue adulte, vieillard qui plus est... Comment un traumatisme peut-il durer jusqu'au seuil de la mort ? Malaise, quelques jours après, lorsque la Corref mettra en avant un autre tabou : les viols de religieuses. Les traumatismes ne sont pas « du passé » ; les traumatismes sont toujours présents, lancinants... ils continueront d'exister jusqu'au dernier souffle des victimes.

Le champ des victimes va s'étendre, sortir de l'indifférence à laquelle les communautés cathos avaient été « habituées ». Des structures vont être mises en place pour s'en occuper. Les réserves financières mises de côté, seront jugées suffisantes du point de vue des projections raisonnables liées au constat que beaucoup de victimes se désistaient. La « mainmorte » pourrait continuer à être gérée au mieux, en discrétion, après cet accident de parcours. Au bout du bout tout devait rentrer dans l'ordre. Notre parcours en trois chapitres sera moins optimiste : pour les diocèses de France, le début de la fin est engagé.

DIOCÈSES DE FRANCE, LE DÉBUT DE LA FIN	1
CHAPITRE 1.- : LE CHAMP DES VICTIMES	2
1/. GRÂCE À DIEU	2
2/. L'ÉGLISE EN A VU D'AUTRES	3
3/. LES « DÉCHETS » MIEUX PRIS EN COMPTE ?	3
4/. LES OUBLIÉS DE L'HISTOIRE	4
5/. LES OUBLIÉS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	5
CHAPITRE 2.- : LA MAINMORTE	6
1/. QU'EN EST-IL DE LA MAINMORTE « ÉGLISE DE FRANCE » ?	7
2/. BUDGET MOYEN DES DIOCÈSES FRANÇAIS	7
3/. LA MAINMORTE DES CONGRÉGATIONS	9
4/. LES RÉSERVES PRÉSUMÉES NÉCESSAIRES	9

5/. AVANTAGES ET LIMITES DE LA PÉRÉQUATION	10
CHAPITRE 3.- : AU BOUT DU BOUT	12
1/. LA GÉNÉROSITÉ S'EN VA AILLEURS.....	12
2/. LES DONATEURS D'UN DIOCÈSE PARMIS D'AUTRES	13
3/. DE SYNODE EN SYNODE	14
4/. LES DÉFICITS DE RECONNAISSANCE	16
5/. LE MYSTÈRE DE LA MORT.....	17

Chapitre 1.- : Le champ des victimes

Un mois après l'épisode de Lourdes (novembre 2021), dans les églises et à leur sortie, les cathos ne voulaient plus qu'on en parle : « *c'était la responsabilité de quelques brebis galeuses, ce n'est pas la chrétienté ; les victimes ont été reconnues* ». Les diocèses ont trouvé les filons d'indemnisation. L'Assemblée plénière des évêques de France du printemps 2021 avait minimisé la vague de fond ; celle de l'automne venait d'être confrontée à un tsunami. Mais pour les cathos voulant tourner la page, « *la hiérarchie avait pris toutes les dispositions de prévention et réparation. Au fil des mois les « choses » allaient pouvoir être circonscrites, toutes les victimes d'abus sexuels n'allaient pas quémander une indemnisation* » ; quant aux autres victimes on allait pouvoir continuer à les tenir à distance...

« *La victime serait celui (ou celle) dont la volonté et le désir ne sont pas pris en compte ; celui (ou celle) dont le corps et ses « limites » sont bafoués ; celui (ou celle) qui perd la possibilité d'exprimer son point de vue, d'agir dans le monde et d'habiter son corps comme un espace propre ; celui (ou celle), finalement, dont le statut de sujet moral et social est remis en question* »¹. La définition classique « *Toute personne qui a subi un préjudice corporel, matériel ou moral* », prend avec la philosophe une connotation différente : ce n'est plus le préjudice qui est au premier plan, mais "l'être souffrant"... que l'Église catholique aurait toujours mis au second plan, quand le tort est dû à sa propre responsabilité.

1/. Grâce à Dieu

« *Grâce à Dieu, c'est prescrit* »², c'est du passé, on peut tourner la page, on n'a pas à indemniser. Le propos conduira à la disqualification de l'évêque, du Cardinal, Primat des Gaules, Mgr BARBARIN... Serait-ce l'illustration du titre choisi pour ce dossier : le « début de la fin » pour la vie d'une Église diocésaine, telle que pratiquée depuis des siècles ? Une « *Parole libérée* » changeant fondamentalement la donne : les victimes comme sujets moraux et sociaux, désormais au premier plan... pour combien de temps alors que l'Association loi 1901 qui en témoignait a été dissoute, le 4 mai 2021³ ?

La « Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église de France », la CIASE, remettait son rapport le 5 octobre 2021⁵, Ayant achevé sa mission, son site renvoie désormais à une « instance nationale indépendante de reconnaissance et réparation », l'INIRR, (<https://www.inirr.fr/>) instituée par la Conférence des évêques et à une « Commission reconnaissance et de réparation », la CRR, (<https://www.reconnaissancereparation.org>) promue par la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref). On notera, qu'ici, le mot "*indépendant*" a été écarté, et que le secrétariat est assuré par les religieuses à l'encontre de leurs homologues « hommes » invités à assumer leurs responsabilités à l'égard des victimes mineures souvent jeunes garçons au moment des faits, et majeures quand il s'agit de prédatons à priori masculines

A mi-parcours, en juin 2022, l'Instance et la Commission dénombrèrent **736 dossiers** côté diocèses, et **400** côté congrégations. De quoi pressentir le bilan qui sera proclamé à Lourdes lors de l'assemblée plénière des évêques à l'automne 2022 : quelques 1000 victimes à indemniser avec une moyenne de 20 000€ : 1000 x 20 000= les 20 millions d'euros, collectés par le Fonds Selam⁴ sur les finances des diocèses seraient ajustés ! Le compte à rebours peut commencer : les conclusions du rapport CIASE étaient excessives. L'argument optimiste souvent avancé « *l'Église en a vu d'autres* »... se vérifie une fois de plus.

2/. *L'Église en a vu d'autres*

Interrogé par France 24, le 7 mars 2019, Odon Vallet, à l'opposé de cet argument sur lequel lui-même s'était souvent fondé, rétorquait: « *nous n'avons pas connu pareille crise depuis 400 ans au moins, et il est probable que cela provoque un schisme dans l'Église catholique. Qu'on le veuille ou non, on ne pourra pas s'en tirer sans accepter l'ordination d'hommes mariés ou le mariage des prêtres* »⁵. Peu importe que la solution puisse être vue sous cet angle, notre propos est celui de la reconnaissance des victimes du système catho mais aussi de leur continuelle présence dans l'esprit des gens d'Église et ce point est loin d'être gagné.

L'évaluation de la CIASE : **216 000 mineurs** victimes d'abus sexuels pour la période 1950 à 2020 par des prêtres et des religieux, a été contestée. Le point fait à ce sujet par Céline Hoyeau du journal "La Croix" tend à conforter le chiffre élevé : « *Si l'on prend l'exemple d'un prêtre, surveillant dans un pensionnat catholique de l'Ouest, avec qui « tous les sixièmes y passaient » selon le témoignage d'une victime, et qui est resté en poste de 1955 à 1977, le nombre d'enfants abusés s'élève vite à plusieurs centaines* »⁶...

De leur côté, les religieuses tiennent à mettre l'accent sur les femmes majeures, victimes des clercs. Sujet longtemps occulté, mais exposé désormais au grand jour : ainsi Sœur Thérèse-Marie Dupagne, osb, Prieure de Notre-Dame d'Hurtebise (Belgique) confirme « *Nous avons été heureuses de cette parole franche (ndlr celle du prêtre conférencier). Des problèmes d'abus se commettent aussi en certains continents plus particulièrement contre des religieuses. Un problème de ce type a été identifié et des structures mises en place pour éviter ce genre de dérives, nous en sommes reconnaissantes. Mais nous craignons que tout ne soit pas mis au jour encore, et que d'autres situations de ce type ne soient encore tues! Si les monastères masculins connaissent parfois la douleur de découvrir qu'un ou plusieurs membres ont eu des comportements abuseurs, les monastères féminins sont plus souvent devant la situation d'accompagner parmi leurs membres d'anciennes victimes d'abus. Tout cela demanderait sans doute de sérieuses réflexions* »⁷.

3/. *Les « déchets » mieux pris en compte ?*

Sérieuses réflexions... à l'intérieur des communautés... alors que les victimes des institutions catholiques existent depuis longtemps, mais en marge, ostracisées. Parmi elles, le regard porté sur ceux qui retournent à "l'état laïc", les partis, les ex, les "défroqués" comme on disait autrefois (et d'ailleurs encore aujourd'hui). Pendant très longtemps ceux-là n'ont pas eu le droit à la parole, ni à un éventuel statut de « victimes ». Pour les diocèses et les congrégations, il s'agissait de "déchets". Le mot peut surprendre. Il était d'un usage courant au 19^{ème} et 20^{ème} siècles. En 1950, le chanoine Boulard témoigne « *Il est peu de problèmes que les supérieurs de séminaires examinent autant et sous toutes les formes, que celui de ces défections en cours de route. On dit couramment: de ce « déchet »... Propos qu'il essaie d'atténuer plus loin : « L'étude des départs dans les grands séminaires sera spécialement instructive. Elle nous permettra de comprendre que tout départ n'est pas un déchet, même en attachant à ce mot le sens étroit et chrétiennement faux de retour à la vie civile* »⁸... Le mot continuera d'être en usage dans les années 1980.

En ce début du 21^{ème} siècle, l'attention aux motifs et conditions des départs, est devenue un sujet de véritable attention sous l'égide du "Réseau Véro". Du coup, "Famille Chrétienne" lui accorde une écoute bienveillante « *Il s'est placé sous le patronage de Véronique, qui avait humblement soulagé les souffrances et l'humiliation de Jésus sur le Chemin de Croix.* ». Une prise en compte devenant naturelle, les témoignages se succèdent tandis que le mal être demeure. « *Ce sentiment de décalage est accentué par la peur du regard des autres, de leur jugement face à ce changement de cap, l'entourage ressentant en général un choc aussi grand à l'annonce de l'entrée que de la sortie* » du séminaire ou du noviciat. « *Même si je comprenais les réactions autour de moi, j'ai dû prendre de la distance. Déjà que je culpabilisais de partir...* », se rappelle Aurélien, un trentenaire qui a passé quatre ans dans un séminaire diocésain. *Ce sentiment de culpabilité est largement partagé chez les sortants qui pensent ne pas avoir compris ce que le Seigneur voulait, qui craignent d'avoir trahi Dieu, l'Église, et se sentent lâches envers ceux qui restent.* »⁹

4/. Les oubliés de l'Histoire

Ce dont "le réseau Véro" témoigne aujourd'hui, pourquoi diocèses et congrégations l'ont nié durant des siècles ? A commencer par les victimes de prêtres pédophiles, dont l'historien Claude Langlois dit qu'elles étaient un fléau de l'Église bien avant 1950. Quant aux « **ex** », ils étaient mis au banc de la société "Église", par la négation de leur nombre avant 1970... Les "déchets" étaient estimés entre 10 et 12% d'une classe de prêtres ordonnés ou de profès perpétuels par les évêques et supérieurs de congrégations. Autant dire que sur la moyenne de 177 000 clercs de la période 1850-1950, il y avait un stock se renouvelant de quelque vingt mille prêtres ou religieux religieuses « retournés à la vie civile » après la prêtrise et les vœux perpétuels et cela sans compter celles et ceux qui avaient eu l'habit comme séminaristes et jeunes profès. Ces milliers de personnes étaient désormais marqués à vie et obligés de taire leur passage par les Ordres, devenus un secret de famille traumatisant le conjoint et les enfants.

En outre, à l'heure où des affirmations préconisent l'avenir du catholicisme en Afrique, en Amérique latine, et en Asie, et pointent la sécularisation, comme origine du déclin des Églises occidentales, il est salutaire de découvrir le dossier « L'Église catholique d'Afrique dans la tourmente ». Au chapitre « *Mœurs : la fin de la politique de l'autruche dans l'Église catholique ?* » Christophe Le Bec de "Jeune Afrique" rapporte les propos d'Odon Vallet « *Certains évêques du continent ont beau dire que le sujet ne concerne que l'Occident dévoyé, qui a perdu tout repère, la pédophilie existe en Afrique comme partout, et dans le clergé africain comme partout !* ». Ce que confirme le témoignage d'un ancien coopérant européen dans un diocèse catholique guinéen : « *C'est un secret de polichinelle que, dans la plupart des pays subsahariens, il y a un grand écart entre la théorie et la pratique sur la question du célibat des prêtres. Dans mon diocèse, je savais que seulement une petite minorité des prêtres était "sérieuse" sur ce plan-là. Ceux qui avaient des copines assumaient leurs relations avec elles en disant que d'un côté, il y a la doctrine, et de l'autre la vie* ». Le jésuite Ludovic Lado renchérit : « *Tout dépend surtout du degré de publicité de l'affaire. Si la "faute" est discrète – un prêtre qui voit régulièrement une femme de temps à autre sans que cela s'ébruite –, son supérieur peut parfois fermer les yeux. Mais si le fait est su de la communauté catholique, il peut le muter ou le suspendre, notamment s'il y a des enfants [...] certains évêques sont plus rigoureux que d'autres. Ce n'est pas toujours facile d'allier rigueur et charité en la matière, surtout s'il y a des enfants* »¹⁰.

Le « Magazine-appel » (Belgique) met de son côté le projecteur sur les « **compagnes de l'ombre** » « *De source officieuse, selon l'auteur 30 % des prêtres partageraient leur vie avec une femme. Même si chaque histoire est particulière, beaucoup vivent mal la clandestinité à laquelle la vocation de leur compagnon les condamne* ». « *Beaucoup de femmes de prêtres sont en détresse profonde et souvent maltraitées psychologiquement. Certaines se plaignent d'être considérées comme des objets sexuels*¹¹ ». L'éclairage est de 2012.

Depuis les années 2000, les témoignages se multiplient au point d'oublier le travail de pionnier réalisé par l'association "Claire voie" fondée par Odette Desfonds en 1990 et son livre-témoignage de 1993 chez Albin Michel « *Rivales de dieu - les femmes de prêtre* ». L'association devenue "Plein Jour" demeure active. Sa Présidente fondatrice qui vient de décéder, Dominique Venturi, raconte son itinéraire. Dix-sept ans après son entrée chez les Dominicaines, elle est convoquée par la Prieure générale : « *je m'agenouille à ses pieds selon l'usage. Rendue furieuse par ma résistance, elle me pose un ultimatum: « Vous avez fait vœu d'obéissance ! Alors, ou vous vous soumettez, ou vous partez!» D'une voix ferme, ma réponse fuse : «Je pars!» J'avais reconquis ma liberté... par un saut dans le vide car j'allais me retrouver sans toit, sans argent, sans travail... »*

(À lire la suite : <https://www.50-50magazine.fr/2014/11/04/dominique-venturini-presidente-de-plein-jour-pourquoi-opposer-lamour-de-dieu-a-lamour-humain/>... Et découvrir les références d'ouvrages).

Autant d'histoires à compléter par le drame des « **Enfants de prêtre** » relayé aujourd'hui beaucoup plus volontiers par les médias cathos dont le journal "La Croix" : (<https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/France/enfants-pretres-sortent-lombre-2019-06-12-1201028313>). Toutes les reconnaissances et repentances de la deuxième partie du XXème siècle à propos de l'inquisition, de la persécution des juifs, de Galilée, de scientifiques et théologiens, celles du début du XXIème à propos d'institutions irlandaises, ou à présent du sort réservé aux enfants de peuples autochtones placés dans des institutions religieuses canadiennes, toutes ces repentances ne qualifient pour autant l'Église catholique à se proclamer « experte en humanité » !

Quant à la « direction de conscience », voici trois ans un jeune prêtre défendait dans notre paroisse la confession individuelle en affirmant que ce n'était plus du tout comme autrefois : les femmes présentes, fidèles pratiquantes s'il en est, s'insurgent : pas question pour elles d'essayer à nouveau le « sacrement » sous cette forme. Trop de souvenirs liés aux conseils sur les prescriptions de l'Église en matière de morale et de sexualité. Alors les pratiquantes aujourd'hui âgées sont dans une autre culture qu'une génération présumées « tradi », ce qui d'ailleurs ne concerne qu'une minorité. Les parents âgés y compris très pratiquants restent réservés sur tous ces sujets d'excommunication : compréhension des personnes confrontées à une demande d'IVG, ouvertures interrogatives à toutes les avancées sociétales... L'Église catholique définitivement disqualifiée ? Parole de Pape : « *que suis-je pour juger* » ?

Ces lignes étaient composées alors que je découvrais la demande de la Conférence des évêques de France pour une re-lecture le 15 août 2022, de la lettre de Mgr Saliège datant du 23 août 1942. « *Il y a une morale chrétienne, il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits* » <https://toulouse.catholique.fr/80-ans-de-la-Lettre-pastorale-de-Mgr-Saliege...> Indépendamment de ce rappel historique et de l'exceptionnel courage de ce grand archevêque : les diocèses de France, cherchant toujours à se rattraper ?

5/. Les oubliés de la Sécurité sociale

Justement, en matière de devoirs et de droits, au sortir de la guerre 39-45, la Sécurité Sociale était mise en place. Ses fondateurs la voulaient étendue à tous les citoyens. L'assemblée plénière des cardinaux et archevêques de France s'y opposera sous prétexte de deux motifs : la présence, à parité, dans les instances de la Sécurité sociale, des représentants "employeurs" et des représentants "salariés", et deuxième motif, pas très élogieux en terme de « solidarité », le refus d'avoir à cotiser pour les autres.

Au début des années 1970, l'Église de France découvre qu'elle a maintenant intérêt à entrer dans la Sécurité sociale avec toutes les autres catégories sociales, pour bénéficier de la compensation démographique. Le manque de vocations, fait que leurs "restés" ne pourront plus assumer la charge de leurs anciens. Elle se déclare donc volontaire pour entrer dans ce régime et bénéficier ainsi du

secours de toutes les autres caisses... mais à une condition : que "sa caisse" particulière soit sous la tutelle exclusive du point de vue « institutionnel »... pas de parité donc avec des représentants élus par les prêtres, religieux et religieuses.¹²

Conséquence : diocèses et congrégations vont gérer les Caisses maladie et vieillesse du régime spécial des cultes en affiliant certains assujettis mais pas d'autres. Résultats : diocèses, congrégations et collectivités religieuses de tous ordres et de tous cultes se rendent coupables de devoir des arriérés de cotisations sociales « vieillesse » qu'ils ne veulent pas assumer préférant profiter à fond, des aides sociales et fiscales prélevées sur les autres caisses ou sur la solidarité nationale.

Les ressortissants de cette caisse, qu'ils soient partis ou restés, découvrent la carence de leurs droits au moment de liquider leur pension retraite. Comme l'Église de France ne veut pas assumer ses erreurs, les victimes sont obligées de saisir les tribunaux de la République. Ils découvrent alors des arguments que leur opposent avec une mauvaise foi abyssale le diocèse, la congrégation ou la communauté nouvelle où ils ont consacré une partie de leur vie. Dernier exemple en date le combat mené depuis 2014 par les Travailleuses Missionnaires qui donne lieu le 16 juillet 2022 à un premier jugement¹³ condamnant la Famille Missionnaire Fidei Donum à 200.000€ d'amende et à la confiscation de 940 000€ prélevés sur ses comptes.

Le Vatican et les diocèses multiplient désormais les actes de vigilance sur ce phénomène de « communautés nouvelles »... Mais en n'assumant pas la responsabilité qu'ils ont eue en matière de non affiliation à la Sécurité sociale découlant directement de leur carence. Pour se dédouaner elles enlèvent à des communautés leur reconnaissance « catho ». Ainsi pour la communauté Le Verbe de vie. Isabelle Chartier-Siben, Docteur Psychothérapeute, victimologue et présidente de l'association « C'est-à-dire » d'aide aux victimes d'abus, décrit l'itinéraire de cette communauté et la responsabilité ecclésiale¹⁴.

Au reste les anomalies liées à ces affiliations concernent également beaucoup de laïcs en mission ecclésiale, les LEME, celles (car il s'agit en grande majorité de femmes) qui ne sont pas salariées sont mises en « contrat de bénévolat ». Depuis le début des années 2010, nous ne cessons d'alerter les représentants de la CEF et de la Corref au Conseil d'administration de la Cavimac : ces LEME devraient être affiliés au régime spécial des cultes pour leur protection maladie, invalidité et vieillesse.¹⁵ Plus généralement une profonde injustice est installée dans les diocèses de France car, par rapport aux prêtres, les laïcs sont devenus pour leurs finances la variable d'ajustement. Interruption des lettres de missions, démission conventionnelle, licenciement sont devenus fréquents...

Chapitre 2.- : La mainmorte

Du champ des victimes à la mainmorte, nous traitons du sujet, également tabou, des potentielles indemnités financières. Du latin médiéval « *manus mortua* », où "manus" est pris au sens figuré de "pouvoir", la sagesse populaire a tiré ce constat « *l'Église a la main vive pour recevoir, elle a la main morte pour donner* ». Au-delà de la boutade, une interdiction justifiée : l'impossibilité d'aliéner par vente ou autrement ce qui avait été reçu par donation. Argument immédiatement mis en avant par le président de la Conférence des évêques, après réception du rapport CIASE : on ne peut affecter à l'indemnisation des victimes les dons des fidèles. Notre propos sera donc d'éclairer toutes les « *mainmortes* », toutes les impossibilités présumées de réparer les dommages faites aux victimes

1/. Qu'en est-il de la mainmorte « Église de France » ?

Question éruptive si l'on se rapporte à l'année 2012, lorsque Cécile Duflot envisage la réquisition des logements vacants... Sont visés ceux appartenant : à l'État et autres collectivités, aux banques, aux compagnies d'assurance, aux sociétés civiles immobilières, aux entreprises et enfin à l'Église... Immédiatement, la levée de boucliers se situe du côté de l'Église catholique. Un internaute observe : « *Le clergé ayant démarré au quart de tour pour s'opposer à cette éventualité, les journalistes se sont focalisés sur ce sujet et le public a suivi. Les autres contributeurs éventuels font profil bas, trop contents qu'on ne parle pas d'eux. Tout cela relève d'une polémique stérile et, comme trop souvent, les médias ne s'intéressent qu'au sensationnel et ont oublié l'essentiel : il y a en France des gens qui meurent de froid!* »¹⁶

Sur ce même site est rapporté le langage fleuri du Père Guy Gilbert sur RMC « *Je pense que la révérende mère Cécile Duflot n'a pas tout à fait tort en disant que l'Église a des bâtiments vides. Mais moi ce que je vois, c'est qu'il faudrait un truc durable. Il y a des paroisses à Paris qui prennent dix personnes et qui ne les jettent pas dehors à 7 heures du matin comme dans un chenil. Ils restent avec eux, ils cherchent un logement, du travail. Voilà qui est cohérent* »

Sujet sensible donc, auquel Pierre-Cyrille Hautcoeur, dans le journal "Le Monde" apportera un éclairage distancié : « *L'importance des biens immobiliers de l'Église n'est de toute évidence pas à la hauteur des difficultés du logement d'urgence ou du logement social, dont les racines économiques ne sont pas traitées.* »¹⁷ Il montre que ce qui a pu être vrai, ne l'est plus : « *Aujourd'hui, pourtant, une réforme politique radicale qui tenterait de liquider des actifs au nom de leur rendement économique insuffisant ne saurait viser l'Église, dont le patrimoine n'est pas en mesure de changer quoi que ce soit à la situation des finances publiques.* »

2/. Budget moyen des diocèses français

Reste à vérifier si ce qui est vrai, pour les finances publiques, l'est aussi pour les finances des diocèses. Pour la Fédération nationale de la Libre pensée qui a mené une étude approfondie des rapports financiers des diocèses, la conclusion est sans appel par son communiqué du 27 novembre 2021 : "*Crimes de pédophilie dans le Clergé catholique : L'Église doit payer, l'Église peut payer !* » Nous faisons état du même constat un mois plus tôt dans "Goliath Hebdo" mais sans pour autant limiter les arguments à la vente des patrimoines immobilier et mobilier.¹⁸ Certes l'immobilier dont des SCI, ne figurant pas nécessairement dans leur rapport financier, continue d'exister, avec des plus-values importantes ; certes les diocèses ont des valeurs mobilières et des disponibilités au-delà de réserves nécessaires, mais l'Église catholique a déjà beaucoup fait depuis trente ans pour éviter le reproche de mainmorte telle qu'elle pouvait être constaté au moment de la Révolution française et en 1905.

A partir des comptes 2001 et 2002 les économistes diocésains réunis à Valpré (Lyon) en 2003, établissent le budget d'un diocèse moyen qui sera dit « diocèse de Valpré ». Ce diocèse moyen est déficitaire en produits et charges courantes, mais bénéficiaire en résultats financiers et exceptionnels donc à partir des cessions immobilières, mobilières et autres dividendes. En 2011, la CEF établissait à son tour, à partir des totaux diocésains, le budget moyen de chacun d'eux.¹⁹ L'examen de ce budget moyen reproduit dans le tableau ci-dessous, permet de connaître les détails de recettes et dépenses communes à tous les diocèses. Or il cache une incohérence : si nous appliquons les pourcentages à l'ensemble des diocèses le total du diocèse moyen est erroné ! En effet le total constaté à partir de l'ensemble des diocèses est 763 millions alors que la réalité de l'année 2009 situe les dépenses de cet ensemble à 610 millions... Les pourcentages seraient donc faux.

Recettes et charges des diocèses Année 2009	Diocèse moyen	%	Cumul%	Ensemble des diocèses
DENIER DE L'EGLISE	2 560 000	29%	29,36%	230 788 000
QUÊTES	1 500 000	17%	46,56%	146 560 000
OFFRANDES de cérémonies	820 000	9%	55,96%	75 086 000
Offrandes de MESSES	600 000	7%	62,84%	57 945 000
LEGS, RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	840 000	10%	72,48%	84 763 000
Cession des actifs immobilisés	320 000	4%	76,15%	22 385 321
TRONCS CIERGES KERMESSES	630 000	7%	83,37%	44 071 101
PRODUITS FINANCIERS	350 000	4%	87,39%	24 483 945
LOCATIONS	260 000	3%	90,37%	18 188 073
PELERINAGES	240 000	3%	93,12%	16 788 991
RECETTES DIVERSES dont abonnements	600 000	7%	100,00%	41 972 477
Total théorique- recettes*	8 720 000			763 031 908
TRAITEMENT et charges des PRETRES	2 200 000	25%	25,23%	192 508 050
SALAIRES et charges (pastoral et administ.)	1 620 000	19%	43,81%	141 755 928
Fonctionnement et entretien courant des PAROISSES	1 680 000	19%	63,07%	147 006 147
Fonctionnement et entretien courant EVECHE ET SERVICES	820 000	9%	72,48%	71 753 001
TRAVAUX et amortissements immobiliers	1 500 000	17%	89,68%	131 255 489
COMMUNICATION, radio, bulletins...	300 000	3%	93,12%	26 251 098
Communication COLLECTE DENIER	60 000	1%	93,81%	5 250 220
PELERINAGES	240 000	3%	96,56%	21 000 878
IMPOTS ET DIVERS	230 000	3%	99,20%	20 125 842
COTISATION CONFERENCE DES EVEQUES	70 000	1%	100,00%	6 125 256
Total théorique-dépenses	8 720 000			763 031 908

* théorique parce que la réalité des recettes 2009 n'est pas 763 millions mais 610 millions... pour l'ensemble des diocèses

En fait, les auteurs du budget moyen, rassemblent pour l'objectif « pourcentage » les produits et dépenses des trois résultats comptables, le fonctionnement, l'exceptionnel et le financier. Ainsi en charges la contrepartie des 17% de dépenses immobilières est à chercher dans les rubriques “troncs et kermesse”, “cessions d'actif”, “produits financiers” et “location”. Autrement dit l'immobilier et les réserves ne sont pas de la mainmorte... les diocèses sont invités à bien les gérer pour compléter les « dons des fidèles », quitte à les vendre. En tant que financier nous apprécions l'artifice, sauf qu'il ne remet pas suffisamment en cause la réalité structurelle des finances de chaque diocèse pris individuellement.

Des lecteurs auront pu penser que le titre donné à ce dossier : « diocèses de France, le début de la fin », ne correspondait pas à la réalité de cette décennie 2020. Les diocèses ont surmonté la crise de la Covid 19, les donateurs du « denier », ont donné plus dans chaque Église locale, pour compenser la baisse des quêtes et le report d'offrandes liées aux cérémonies comme baptême et mariage. En outre les legs sont rentrés en vitesse de croisière, si on peut dire : ils augmentent malgré la crise. Certes mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt, et la forêt, ce sont de plus en plus de diocèses en sécheresse et souffrance.

Analysons donc les dépenses liées au traitement des prêtres et salaires des laïcs. Les pourcentages de 2009 font état de 25% de charges « traitement et charges des prêtres » et de 19% « salaires et charges- pastoral et administratif ». Or en 2019, c'est-à-dire dix ans après, ces pourcentages sont inversés : 20% du côté des prêtres et 25% côté laïcs. Où est le problème ? Il est dans une réalité occultée par ce budget type : beaucoup de diocèses ne sont plus en mesure d'avoir des « agents pastoraux » salariés, et beaucoup moins en mesure d'avoir une curie diocésaine permettant leur autonomie. Notons que cela n'apparaît pas dans les chiffres.

Les salariés « agents pastoraux » ne sont pas renouvelés dans leur contrat, mais remplacés par des « agents pastoraux » bénévoles ayant les mêmes missions. L'existence d'une curie diocésaine est tout à fait normale, mais le recours systématique à des bénévoles pour tenir les différents services diocésains n'est pas une solution viable à terme. Parmi les demandes formulées dans le cadre de la consultation en vue du synode de 2023, ce souhait trouvé dans la synthèse du diocèse d'Arras : « //

paraît essentiel que l'Église en France fasse son aggiornamento concernant la prise en compte des personnes qui travaillent pour elle, salariés et bénévoles, vers un plus grand respect des personnes et des compétences engagées ». En espérant que ce message soit vraiment entendu par leur nouvel évêque Mgr Le Borgne qui fut par ailleurs le premier en charge du Fonds Selam...

Dans la réalité des diocèses, la masse salariale pour une curie diocésaine prend une part de plus en plus grande parce qu'il faut des cadres laïcs et que ceux-ci sont payés de plus en plus cher, ce à quoi les diocèses en déficit ne peuvent plus recourir. Le mouvement est donc dans la mise en place de curies provinciales : on sort alors progressivement de l'autonomie des évêques diocésains qui ont et auront de moins de « pouvoirs » et seront de plus dépendants des diocèses métropolitains...

3/. La mainmorte des congrégations

Pour l'heure, nous avons reconnu les limites de la solution miracle qui consisterait pour les diocèses de vendre un patrimoine qui serait déjà géré en ce sens. Depuis trente ans, les économistes diocésains et conseils de l'Église de France se sont attachés à un retrait de ce patrimoine ; mais les résistances sont nombreuses, à commencer par l'immobilier et réserves des congrégations sur lesquels les évêques n'ont pas la main !

Le problème de la « mainmorte » considérée comme improductive dans les livres d'Histoire, se trouve plutôt en périphérie des diocèses (les diocèses métropolitains exceptés). Pour leurs activités dans les diocèses, les congrégations religieuses se font payer sur la base du SMIC versé à l'institut, de même, elles font payer l'utilisation de leurs locaux pour de nombreuses activités diocésaines. Il faut des trésors de patience et de conciliabule pour aboutir à un « marcher ensemble » dès lors qu'il s'agit de maisons religieuses, devenues inutiles pour les buts de la congrégation mais transformées en Ehpad, aménagés et rénovés par la Sécurité sociale, ou gardées comme lieux de congrès et centres de profits²⁰

Maladroitement, les évêques et le Vatican ont cru pouvoir résoudre cette problématique par une « Instruction sur la vie contemplative féminine ». *“Cor orans... Cœur priant !”* Qui donc est “le priant” ? Le Pape, l'évêque obligeant les congrégations féminines à venir au secours de leurs finances déficitaires ? Étonnement unanime. Pourquoi viser seulement le patrimoine féminin, alors que le patrimoine masculin mérite la même instruction ? Ensuite quelle naïveté : Rome ne tenant aucun compte des législations nationales et civiles sur la propriété des biens.²¹

Mais, au-delà de cette critique de l'instruction romaine, l'objectivité conduit à un constat : oui les congrégations religieuses ont des biens immobiliers ne correspondant plus aux charismes de leur fondateur. Seulement voilà : on entre dans l'utopie quand on demande la participation générale à un fonds commun pour l'indemnisation des victimes qui s'imposerait à tous, y compris aux congrégations féminines et autres associations de fidèles, dès lors qu'elles se prévalent du label « catho ».

4/. Les réserves présumées nécessaires

Revenons aux diocèses : il convient de souligner tout d'abord la « révolution » opérée dans leur gestion depuis trente ans. Cette histoire est très bien rapportée par Jean Bletton et Gérard Godot, dans le livre collectif *“Visages du diocèse d'Autun 1962-2012”*²². Ils témoignent : *« la très grosse modification dans la gestion des paroisses et du diocèse s'est produite dans la douzaine d'années autour de l'an 2000 »*. Audit appliqué *« aux bâtiments (trop) nombreux, souvent mal adaptés aux besoins d'une vie pastorale ayant beaucoup évolué, parfois avec un « retard » d'entretien et de réhabilitation, et soumis aux règles très onéreuses de sécurité et d'accessibilité »*. Autrefois gérés uniquement par des prêtres, ce sont des conseils composés avant tout de laïcs qui assurent cette

gestion. Les auteurs témoignent de vrais débats et de réelles concertations, même si les décisions finales appartiennent à l'Évêque. Ils soulignent : « *Les laïcs se renouvellent plus régulièrement que des prêtres qui ont été longtemps inamovibles dans ces fonctions, et c'est une chance ; leur compétence économique et financière est reconnue, y compris hors Église. Travaillant ensemble, prêtres et laïcs, nous faisons ensemble une expérience d'Église.* »

Loin de nous l'idée de laisser entendre que les diocèses ne seraient pas en mesure de payer les indemnités dues aux victimes bien au-delà des vingt millions rapidement rassemblés en janvier 2022. Il y a encore de la marge, en particulier au niveau de l'immobilier, pour lequel d'ailleurs les financiers de l'Église reconnaissent que le statut de "locataire" serait parfois préférable à celui de "propriétaire". Ce chapitre consacré à la mainmorte s'en tient au constat : cet immobilier est, depuis plusieurs décennies, en phase de régression plus ou moins heureuse. L'affirmation de richesse est de moins en moins vraie, et de toute manière, est déjà mise à contribution, année après année, pour combler les déficits des charges annuelles par rapport aux recettes.

Au chapitre des comptes d'épargne et des valeurs mobilières de placement, les diocèses partent du principe qu'ils doivent posséder un volet de disponibilités financières égal à deux ans de dépenses annuelles. A partir de ce ratio, les rapports financiers des diocèses donnent l'illusion d'une richesse financière, cachant en réalité le poids des baronnies et le refus de péréquation, notamment pour notre sujet, celui de l'indemnisation des victimes.

Raisonnons en effet sur les montants impressionnants de ces réserves, faisant dire que les diocèses sont riches, qu'ils peuvent payer... Pour un ménage et une entreprise, la réserve nécessaire est fonction de la régularité des recettes et des dépenses. Si les rentrées sont saisonnières, et que les dépenses sont mensuelles, il faut mettre de côté une partie des ressources pour faire face aux mois sans recettes.

Pour les diocèses, les quêtes sont dominicales, les offrandes à l'occasion de cérémonies un peu moins régulières, les appels au denier de l'Église concentrés sur le Carême et les derniers mois de l'année, les legs incertains quant à leur date de disponibilité. On peut comprendre, dès lors, que les diocèses pour assurer les traitements et salaires aient besoin d'une réserve de sécurité. Mais à la limite cinq mois de réserves pourraient suffire, pourquoi vingt quatre mois, et jusqu'à trois, voire quatre ans dans certains diocèses ?

Pour comprendre voyons ce que sont les comptes des associations diocésaines à savoir l'addition en dépenses et recettes d'une multitude de petites entités, paroisses, services qui tous peuvent avoir « leur » cagnotte... Pour faire court, ces disponibilités et réserves ne sont pas à la disposition de l'évêque, elles dépendent du bon vouloir des différentes entités qui gèrent leurs comptes et placements à travers tout le diocèse. Il y a des paroisses riches et des paroisses pauvres, et pas d'équilibrage automatique entre elles, de même qu'au niveau des diocèses de France, il y a des diocèses riches et des diocèses pauvres, et pas nécessairement d'entraides spontanées entre eux !

5/. Avantages et limites de la péréquation

Pour mieux saisir la difficulté de mobiliser l'épargne des différentes paroisses ou services, un mot revient souvent celui de "péréquation". Celle-ci est depuis les années 1970, une réalité pour les prêtres : le denier de l'Église est versé à un fonds diocésain pour un même traitement appliqué à tous les prêtres du diocèse. Pour les paroisses, la péréquation est le plus souvent partielle : chacune bénéficie d'un droit de retenue sur les dons des fidèles et d'une autonomie de gestion. « *Ce qui fait qu'une paroisse peut être richissime et la paroisse voisine extrêmement pauvre, sans qu'il y ait pour autant de compensation automatique entre elles : en réalité il n'y a pas de péréquation autre que volontaire entre les diverses personnalités morales. Ceci est canoniquement légal. Certes les évêques*

tentent bien de rétablir un minimum d'équité dans la répartition de l'argent, mais pour forcer l'accord de leurs curés, puisqu'il est nécessaire, ils sont bien obligés de les écouter et de les entendre : les curés ont en réalité le pouvoir de leur couper les vivres. »²³

L'ensemble de la conférence de Nicolas de Brémond d'Ars, suivie d'un débat avec les paroissiens, mériterait d'être réactualisé. D'une part, parce qu'il s'agit d'une paroisse de la région parisienne, d'autre part, à cause de la distance qui s'est établie entre la situation des paroisses en 2000, et celle des paroisses d'aujourd'hui. Mais les distinctions de Nicolas de Brémond d'Ars, comme celles se rapportant au « *don qui fait donner* » et « *aux dons mesurés* » sont particulièrement pertinentes. Pour le premier le conférencier note « *Les paroissiens pratiquants ne sont pas des gens particulièrement généreux au sens d'une "valeur de générosité", ils sont heureux de donner, heureux dans leur humanité profonde* ». Pour les seconds le propos devient savoureux : « *celui de tous les "chrétiens à roulettes" ; c'est le groupe des prudents. En fait ils se méfient du religieux, ils n'ont aucune envie que la paroisse mette son nez dans leurs affaires ; ils veulent payer tout de suite la cérémonie pour être dégagés de toute obligation, et ne donnent que ce qu'on leur demande : " je te donne, tu me donnes, nous sommes quittes !" ; la plupart ne vont jamais à la messe du dimanche, mais ils font tout de même partie de l'environnement paroissial.* »

Si, pour les prêtres, la péréquation a été une grande œuvre de justice et de sécurité matérielle, elle a été, au fil des ans, une démobilitation de leur part à l'égard des questions financières. La cession des actifs permettait d'équilibrer. Il en résulte des situations extrêmes comme celle du diocèse d'Avignon. Mgr Cattenoz a pu avoir l'illusion qu'on pouvait relancer les vocations sacerdotales par la construction dispendieuse d'un grand séminaire, le résultat est un diocèse au bord de la faillite. Avant de quitter Avignon, l'archevêque a inauguré "son" séminaire qualifié dans son homélie de « *signe de vitalité de l'Église dans le Vaucluse* ». Il a justifié l'investissement en ces termes : « **Nous avons placé l'argent dans la pierre, le diocèse ne s'est pas appauvri.** » Avant de devenir « émérite », il a décrété une ponction sur les finances des paroisses. Le laïc en charge de cette volonté d'imposition, Jean-Claude Paret, directeur des services fiscaux à la retraite, choisissait la diplomatie : « *les paroisses ont leur propre trésorerie, et le droit canon n'autorise pas l'évêché à s'en emparer, sauf à ce que la paroisse en fasse don au diocèse.* » D'où son appel à la mobilisation pour sauver le diocèse de la faillite²⁴.

Chapitre 3.- : Au bout du bout

Le propos du « Baron Louis », Ministre des Finances de la Monarchie de Juillet, à l'adresse de ses collègues ministres, est volontiers repris : « *Faites-nous de la bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances* ». Appliqué aux diocèses peut-on dire : « Faites-nous de la bonne religion, et la générosité des fidèles sera au rendez-vous » ? Depuis cinquante ans la baisse des recettes de fonctionnement est une constante. Les charges qu'elles finançaient ont commencé à poser problème au fur et à mesure de cessions patrimoniales de moins en moins disponibles ou mobilisables. Les mesures prises sont restées orientées vers la générosité de pratiquants vieillissants sans véritable relève de la part d'une génération plus jeune se voulant plus « catholique ».

1/. La générosité s'en va ailleurs

Au fait, c'est quoi la « *bonne religion* » du point de vue des finances ou des « offrandes » comme on préfère dire en chrétienté ? La Genèse nous place dans une situation où Abel et Caïn vivent leur métier respectif : Abel offre au Père du ciel les « prémices » de son troupeau, Caïn offre les « rebuts » de ses récoltes. Les prémices, les premiers nés sortis de patrimoines personnels, avec plus ou moins de « générosité » ... En religion, ces générosités sont présumées offertes au divin. Dans la suite biblique, le Divin les re-donne à celles et ceux qui sont consacrés à son service, la famille de Lévi. Les prophètes en appellent à prendre soin aussi et d'abord de celles et ceux qui n'ont pas nos chances. Au jeune homme riche qui souhaiterait être parfait, Jésus demande de liquider son patrimoine, de le donner aux pauvres et de le suivre. Je suis jeune homme riche... je suis Caïn... Jésus est Abel qui laisse à notre « religion », les modalités de don. Celle-là se garde bien de restreindre leur réception aux offrandes chimiquement pures (cf. le marketing des diocèses pour expliquer et diffuser à leurs fidèles, les reçus fiscaux).

Le Nouveau testament serait-il moins accommodant ? Après l'échec de la Première communauté de Jérusalem, dans laquelle il fallait tout mettre en commun, de multiples raisons de donner à l'Église ont été développées jusqu'aux indulgences tarifées. Au fil du temps, les églises chrétiennes se sont bien gardées de sanctionner (comme dans les Actes des Apôtres), le comportement des grands fortunés : Ananias et son épouse Saphira (Act 5,1-11) ne sont plus mis à mort !... Avant Vatican II, le système bénéficial obligeait le prêtre à s'autofinancer par les actes religieux que les fidèles lui réclamaient. Après le Concile, les prêtres n'ont eu de cesse de proclamer haut et fort leur bénévolat, leur gratuité. Pour les habitants relevant d'un clocher, ils sont de plus en plus absents, lointains. Les laïcs salariés sont remplacés par des laïcs « bénévoles ». Les fidèles ne comprennent plus grand-chose aux finances de leur religion. S'ils continuent à donner comme Abel ou Caïn, ils souhaitent des causes évidentes, justifiées : l'humanitaire, le médical... le culturel, quand il est culturel- par la rénovation ou l'ouverture de leur église ! Les besoins des diocèses sont mal identifiés ; des ONG organisent la générosité humanitaire et les cathos y sont très présents... Mais dans une Église organisant son retrait, les donateurs s'en vont.

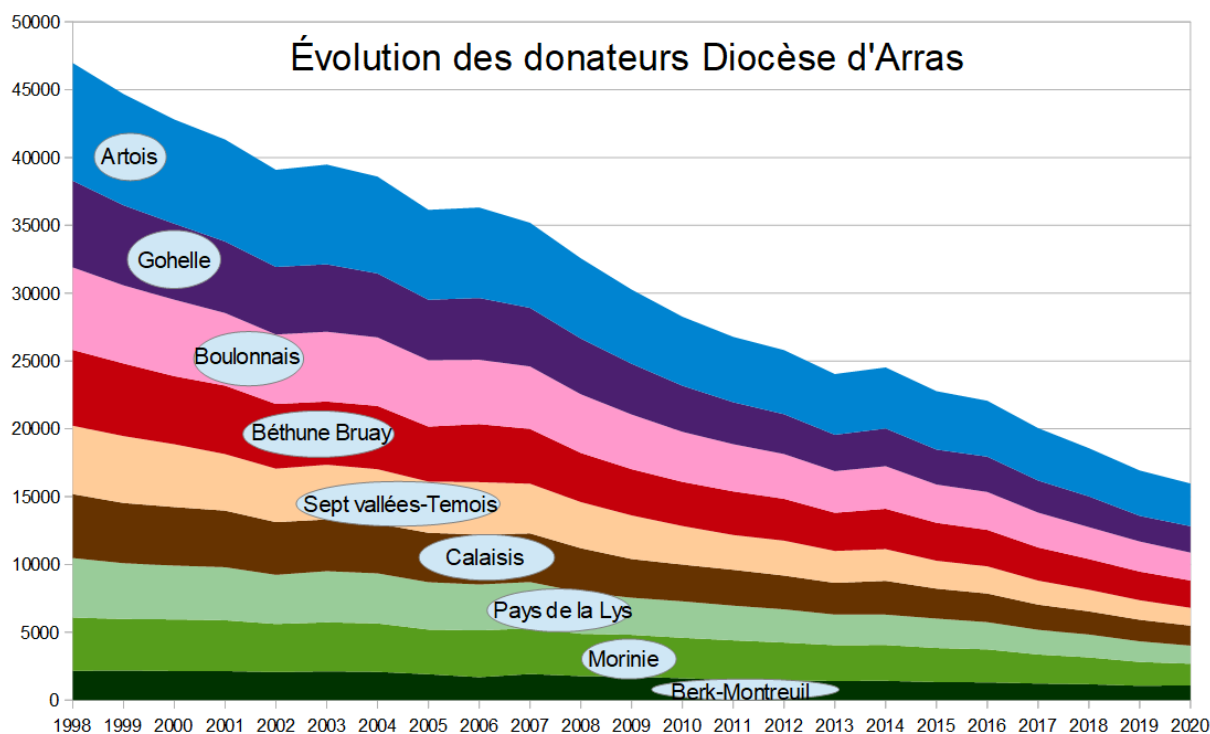
La Fondation de France a produit pour la deuxième fois en septembre 2021 le Panorama national des générosités^{xv}. Il y est dit que la baisse des donateurs est compensée, ces dernières années, par une augmentation des dons moyens, d'où une croissance globale maintenue. La Conférence des évêques tient le même propos chaque année. La différence pour les diocèses est une baisse bien antérieure à celle identifiée par la Fondation de France. Celle ci fait état d'une augmentation régulière jusqu'en 2015, alors que la baisse des donateurs cathos dans nos chiffres remontant à 1998 a été constante ces deux dernières décennies.

Aux chiffres allant de 2011 à 2019 recensés dans le document de la Fondation, nous ajoutons ici ceux de 2003, 2007 et 2020. En outre, nous détaillons la ligne "quêtes + plus casuel". Si de fait, le denier du culte a connu une progression en termes de montants, difficile d'ignorer que les donateurs sont passés de 1,44 million en 2007 à moins d'un million en 2019 et 2020 soit la perte d'un tiers de donateurs en douze ans. De même la baisse des quêtes est notable depuis 2003 et le décrochage Covid est déjà perçu pour beaucoup comme durable. Les offrandes à l'occasion des cérémonies semblent devoir repartir à la hausse. Mais la structure même des « tarifs » - "petite" offrande pour le baptême, "moyenne" offrande pour les mariages, et "plein pot" pour accompagner le défunt au cimetière - n'est pas dans le sens d'une relève générationnelle pour les finances de l'Église catholique. Les baptêmes et les mariages baissent, et les familles se tournent de plus en plus vers des inhumations sans passage par les églises. Objectivement la relève des finances n'est pas pour demain.

Ensemble des diocèses de France	2 003	2 007	2012	2016	2019	2020
Montant du Denier de l'Église	188	209	243	255	245	269
Montant des quêtes	202	142	151	149	148	108
Casuel	68	72	80	84	84	68
Montant des offrandes de messes	58	57	53	55	50	44
Montant des donations et legs	?	66	89	98	107	105
Total générosité des fidèles	?	546	616	641	634	594
Donateurs en millions	?	1,44	1,25	1,13	0,945	0,916

2/. Les donateurs d'un diocèse parmi d'autres

Une meilleure compréhension de la perte des donateurs est révélée par les chiffres du diocèse d'Arras, divisé en neuf pays différents. De 1998 à 2020, la baisse des donateurs est une constante, mais elle est contrastée suivant les territoires : entre moins 284% et moins 92%. Quoi qu'il en soit, passer de 47 000 donateurs en 1998 à quelques 17 000 en 2020, et cela dans le cadre d'une baisse constante, structurelle malgré toutes les campagnes pour mobiliser les troupes, oblige à une profonde révision. La générosité des Français a continué de croître, celle des catholiques pour leur Église n'a pas suivi la même évolution. Peu ou prou les tendances sont les mêmes depuis l'an 2000 dans tous les diocèses de France et dans toutes leurs subdivisions.



3/. De synode en synode

Sur le site de Golias, nous avons consacré tout un dossier au diocèse d'Arras facilité par toute une documentation disponible. À savoir : le mémoire de Bénédicte Jacquemont, le concile provincial qui venait de se terminer, la richesse du site internet, le dynamisme de la revue « *regard en marche* », la diversité des sources documentaires propres à ce département. La réalité ministérielle et organisationnelle de cette Église locale depuis 1950 est à l'image des autres diocèses : baisse du nombre de prêtres de religieux et de religieuses, appel à des prêtres étrangers, regroupement des paroisses. (https://www.goliaseditions.fr/wpcontent/uploads/2017/09/pas_de_calais_eglise_en_bout_de_course_2.pdf).

Le synode provincial (2013-2015) réunissant les diocèses d'Arras, Cambrai et Lille est reconnu comme exemplaire (<https://synodelac.cathocambrai.com/>). L'objectif est de coller à l'existant : « *Ensemble, inventons les paroisses de demain* ». La volonté est vraiment d'obtenir la participation au plus près, aussi bien pour les réponses individuelles que pour les réponses d'équipes. Pour aller à un maximum d'éclairages, trois vagues successives de remontées ont été organisées de manière à saisir les besoins par catégories, par tranches d'âges. Le total deviendra 2911 réponses individuelles et 1171 réponses collectives.

Les réponses seront ensuite retravaillées en commissions puis en assemblée. Le tout aboutissant à des règles pratiques favorisant au maximum le partage des responsabilités, la subsidiarité, la reconnaissance des acteurs non prêtres, la « place » des femmes... Les évêques fondent prudemment leurs propositions soumises à Rome sur les maximums de possibilités permises par des articles du code de droit canonique. Le Vatican acquiesce, il est vrai que tout aura été fait pour (<https://synodelac.cathocambrai.com/>)

Sous le titre « les fidèles laïcs », les évêques exposent : « *La responsabilité de chacun dans des tâches et missions particulières s'exerce par délégation du curé ou du prêtre modérateur* » (article 58 des décisions épiscopales. Plus haut il est précisé : « *Déléguer" ne signifie pas "donner des tâches à accomplir". Au contraire, la délégation suppose de déterminer une aire précise et limitée de*

responsabilité sur laquelle le délégant confie la pleine autorité au délégué, y compris en acceptant que ce dernier procède autrement qu'il ne l'aurait fait lui-même (cf. le canon 133 §2). Bien sûr, le délégué doit rendre compte des résultats de son action, selon des étapes d'évaluation précisées à l'avance » (article 57). Ouf le système n'est pas en cause !

De cet ensemble, du début à la fin, une observation malicieuse de notre part : si la disparition progressive des prêtres et religieux, religieuses, est le moteur de toutes les décisions, il n'est jamais question de la thématique fondant le présent dossier: comme souvent dans l'Église de France le sujet des finances est mis sous le tapis... Or la réalité va perdurer : de 2013 à 2020, la perte des donateurs se poursuit dans tous les doyennés des diocèses du Nord : une minorité convaincue et militante, tente de palier au retrait des fidèles dans des problématiques que les directives nouvelles n'auraient pas résolues.

Sept ans après les fidèles des trois diocèses sont invités à s'exprimer en vue du synode sur la synodalité programmé par le pape pour 2023. **La synthèse du diocèse de Lille**, écarte toute idée de malaise ou de mal être : dès que l'une ou l'autre des quelques six cent contributions marquent un fléchissement, les responsables de la synthèse, minimisent et replacent dans le positif. Nous farfouillons pour vérifier si la baisse des donateurs est également un souci pour le diocèse de Lille. En 2012, l'archevêque place les catholiques devant leur responsabilité : le propos est relayé dans les paroisses « *Un catholique peut ne pas être un pratiquant du dimanche, mais un catholique doit faire vivre son Église.* »^{xxvi} Peine perdue de 2012 à 2020, le constat est répété ainsi le « **ZOOM SUR LE DENIER** » de 2020 : « *Par rapport à 2019, la collecte du Denier a augmenté grâce à la générosité de nos donateurs, qui ont répondu à l'appel de leur Église. En effet, elle a atteint 6,8 M€ en comptant les dons déductibles de l'IFI (effectués auprès de la Fondation Nationale pour le Clergé), contre 6,5 M€ en 2019 – soit une hausse de 4 %. Cependant, si le don moyen a fortement augmenté de 11 % (de 238 à 266 euros), le nombre de donateurs a chuté de 6 %.* »

La synthèse du diocèse d'Arras veut rester au plus proche des paroles des contributeurs, par le moins de filtre possible. L'élan du synode provincial s'est perdu, comme si les problèmes n'avaient pas été résolus. Les fruits du synode 2012-2013 sont devenus lointains. Les responsables de la synthèse tentent de positiver en rangeant les réactions dans des cases et en les hiérarchisant avec le souci de ramener à l'objectif papal de 2023. « *Quelle expérience de la synodalité avons-nous vécue ?* » Les témoignages sont rapportés et classés en trois subdivisions « *Les joies et espérances vécues* » avant de laisser place aux critiques par « *Les tensions et points d'achoppement* » et de relever le constructif par la troisième section « *Les pas à faire* ». Comme si la première partie n'avait pas permis de répondre à la question, une deuxième partie de la synthèse avec les mêmes subdivisions veut amener à dire que le diocèse est déjà dans « *la réalité actuelle de la vie synodale* ». Comme de guerre lasse, les auteurs de la synthèse lâchent la bride aux contributeurs dans une troisième partie : « *Les rêves, les envies et les désirs* », qui auraient aucune chance d'être retenus par Rome. C'est pourtant là que sont situées les vraies demandes des contributeurs : la place des femmes, un clergé qui ne soit pas "caste supérieure", une Église plus fraternelle, plus compréhensive, etc.

La synthèse du diocèse de Cambrai est à mi-chemin des deux autres : ne pas escamoter les témoignages mais comme à Lille la synthèse est écrite avec un souci de repositionnement, voire de directives. Au final, **les trois diocèses** placent la consultation sous l'angle du "local". Ce qui aurait pu être une interrogation portée à Rome, de réformes profondes sur la place de l'Église par rapport à la société telle qu'elle est, a été écarté. L'analyse en profondeur des non-réponses et des départs de nombreux pratiquants n'est pas objet d'investigations. Il s'agit d'une religion fermée sur elle-même qui essaie tant bien que mal de se dire en « *frères* » et de vivre une spiritualité en vase clos. Ainsi, Les auteurs de la synthèse de Cambrai observent que les thèmes privilégiés sont avant tout locaux : Compagnons de voyage 37 %, Écouter 28 %, Prendre la Parole 20 %, Célébrer 24 %. « *Ces thèmes plutôt « ad intra » sont les plus massivement abordés* ». Les responsables de la synthèse

poursuivent : Coresponsables dans la mission 22%, Dialogue dans l'Église et la société 16 %, Dialogue avec les autres confessions 6 %. « Ces thèmes plutôt « ad extra » sont significativement moins choisis. Tout comme les thèmes « gouvernement dans l'Église » : Autorité et participation 16 %, Discerner et décider 12 %, Se former à la synodalité 4%... Autant dire que par cette consultation, les cathos qui continuent à donner au denier de l'Église, « sont mal barrés » pour comprendre et prendre en compte, le retrait progressif de bien des donateurs.

4/. Les déficits de reconnaissance

Pour combler les déficits quelles sont les bonnes méthodes? Peut-il y en avoir en matière d'offrande face à des chrétiens désabusés ? Les donateurs sont dans leur très grande majorité en classe de « retraités ». Dans les classes d'âge plus jeunes, les parents sollicitant la catéchèse de leurs enfants ne sont pas initiés aux besoins financiers de leur Église, ni plus fondamentalement à la théologie des offrandes imprégnant toute la Bible telle qu'amorcée plus haut. Ils sont prêts à être généreux mais pour de bonnes raisons, qu'ils ne voient pas du côté de leur Église, y compris et d'abord sous l'angle des prémices et de la dîme : « *Ce qu'ils me donnent, je te le donne* » (Nb 18,8)

Déficits de reconnaissance du côté des gardiens du Temple : ils n'ont pas vu et ne voient pas que le « monde » si souvent dénoncé, a mis en place des législations fondées sur les droits de l'Homme et du Citoyen. Au fil des ans, celles-ci apparaissent souvent plus justes et équitables que le Droit Canonique. Le séculier, par le contradictoire et le médiatique, est plus à même de résoudre les conflits, alors que le secret et le hiérarchique privilégient l'institution, oublient les victimes.

Les disciplines scientifiques de leur côté ont appris à respecter le « spirituel », tout en débattant des faits inexplicables et en confrontant les croyances aux découvertes archéologiques et aux circonstances historiques ayant impacté les définitions dogmatiques. ***L'Église catholique se trouve ainsi devant des normes, des canons, des articles de catéchisme, des vérités qui ne sont plus acceptables et crédibles, faute d'être repensées et reformulées.***

La Bible révèle trois grands courants de pensée et d'action : le liturgique, le prophétique et le **sapientiel**. Or ce dernier courant, sans exclusion, bien sûr, des deux autres, **devrait être, me semble-t-il, promu, en priorité, dans les diocèses**. La sagesse biblique se nourrit des proverbes qu'au fil du temps, les sociétés ont tenu pour ligne de conduite ; la sagesse biblique admet diverses approches : la conservatrice avec Ben Sira, l'ouverture à la civilisation du temps par le sage d'Alexandrie ; elle ouvre ses colonnes à Quoélet le désabusé, à Job le révolté de la justice divine, aux amants dans le Cantique des Cantiques, à toutes les formes de prières par les psaumes.

Rejoindre les hommes de notre temps... Les restructurations par le haut, ont démobilisé progressivement les bonnes volontés parce que le souci premier est le maintien du système. Plus de prêtres mais des laïcs en charge de garantir localement les directives diocésaines, débattues à des échelons intermédiaires. Le problème étant alors le contenu et les objectifs de ces directives avant tout d'ordre liturgiques et sacramentelles pour lesquels le rôle des agents pastoraux se résumait de plus en plus à solliciter la venue de « *ministres ordonnés* » de plus en plus lointains et de moins en moins disponibles, pour assurer une messe routinière.

Donner la parole aux laïcs, **passer par la reconnaissance du courant sapientiel**. En faire l'axe majeur des formations dans les diocèses conduirait à revoir tous les programmes et à donner aux femmes toute leur place, sans passer par le faux débat des « *ministères* ». Cela permettrait aussi de sortir en douceur du cléricisme : les valeurs humaines étant promues en priorité des valeurs religieuses et cléricales.

Jésus envoie 72 disciples en mission « deux par deux ». Le contradictoire est déjà au cœur de l'envoi. Ils sont envoyés « au devant de lui », dans les endroits où il irait lui-même. Les disciples ont été formés... **On ne peut pas dire que cette formation est liturgique... ni d'ailleurs "pour" la liturgie.** Ils reviennent tout joyeux : « *même les démons nous sont soumis en ton nom* » ! Au retour, on débrieife, exercice de révision de vie avec Jésus. Lui commence par rendre grâce de cet évangile révélé aux simples... et juste après, vient la parabole du Bon Samaritain en réponse au légiste, puis l'épisode Marthe et Marie (Luc 10, 1-38), et enfin, au chapitre suivant le « Notre Père » : **du hors clérical « à fond la caisse », mais avec toute la diplomatie du Fils de l'Homme.** Le synodalité c'est du concret

Un concret qui ne reconnaît plus l'origine des diocèses et des paroisses: localement les églises bâtiments sont de plus en plus fermées bien qu'appartenant aux habitants. Elles se dégradent. Les diocèses par les prêtres de moins en moins nombreux revendiquent le droit d'affectation, et entendent régenter le caractère sacré d'un patrimoine qu'ils estiment réservées à la liturgie. Or à l'origine ces églises étaient avant tout des lieux d'assemblées. Pour les habitants du lieu, elles sont un patrimoine culturel. Un petit guide « l'écu et son église » a été mis au point par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe et Moselle (<https://meurthe-et-moselle.fr/sites/default/files/00-fiche-l-elu-et-son-eglise-0605019-v-final-compressed-1.pdf>)... **La lecture de ce guide comme œuvre de sagesse, est un bonheur !**

5/. Le mystère de la mort

Durant des siècles les finances de l'Église ont été assurées **sur les peurs de l'Enfer, et les offrandes réclamées en vue de limiter au maximum les temps de Purgatoire.** Les enfers sont sur Terre, et c'est au présent que nous avons à les affronter. « *Qu'y a-t-il après la vie ? Cette question exprime implicitement que la vie a une fin : nous parlons alors de la mort. La question peut donc aussi être formulée en ces termes : qu'y a-t-il après la mort ? Au niveau scientifique, la réponse est simple : il n'y a rien, sinon des traces de ce qui fut vivant* ». Jean-Marie Humeau, prêtre du diocèse de Pontoise situe donc la question du côté de la foi, mais quelle foi ? L'un de mes frères désormais condamné par la médecine, me confiait son état d'âme : « *ce qu'il y a après je ne sais pas, peut-être rien, peut-être une présence, mais maintenant que cette échéance peut venir à tout moment, je suis serein, détaché, j'essaie de faire plaisir autour de moi... Je gaffe cependant comme je l'ai souvent fait...* »

Ce moment de passage, je l'ai d'abord vécu auprès de ma mère à 12 ans. Elle nous avait appelés pour que nous soyons autour d'elle, nous demandant de prier. Dans un sursaut de vie son sourire s'était posé individuellement sur chacun, puis elle s'en était allée comme reposée et en confiance. Trente quatre ans plus tard, au chevet de mon père : à sa demande nous avons soulevé l'oreiller pour faciliter sa respiration en souffrance : là aussi un sursaut de vie pour dire « merci », inhabituel dans la relation que j'avais pu avoir avec lui. Une de mes sœurs me succédant à son chevet, elle assure qu'il va aller trouver « Françoise » notre Maman. Ici encore un sursaut de vie pour sortir un « oui ». Quelques semaines plus tard à l'église et alors que ces deux décès étaient éloignés de trois décennies, je sentis physiquement la présence de mon père et de ma mère chacun d'un côté me disant : « à présent à toi d'affermir tes frères et sœurs ». Ma foi n'est plus dans une représentation de l'au-delà. Elle est dans la perspective de ce moment de confiance malgré mes manques, mes fautes et mes défaillances ; elle l'espère sans souffrance et être dans l'amour de mes proches, dans l'amitié à l'égard de tous ceux que j'ai côtoyés, dans la bienveillance et la paix avec ceux que j'ai pu blesser. Je ne voudrais pas que tous ceux-là soient dans la peine : je sais l'épreuve très grande pour mes plus proches, je resterai avec eux.

Compte tenu des griefs que je fais à mon Église, on me demande la raison du « denier » que je lui verse, je réponds : « je lui dois beaucoup ». On s'étonne de me voir continuer à aller à la messe dominicale, alors que les homélies de notre jeune prêtre africain relèvent d'une autre Foi. Je réponds que **j'y vais pour le « Notre Père »** récité ou chanté en « assemblée ». Je ne suis pas convaincu par

les jeunes cathos proclamant les dogmes que les études et la vie m'ont conduit à relativiser ou à reprier, c'est selon. Mais j'aime être en « assemblée » avec eux : je constate simplement que leurs contemporains ne sont pas prêts à croire ce que nous-mêmes avons été amenés à voir autrement. Je crois avec eux à une Présence proche.

Le Droit canonique est fondé sur le concept de « *societas perfecta* »^{xxvii}. Parfaite au sens d'une société/civilisation ayant son organisation, son système financier, son système judiciaire, parfaite aussi au sens moral, au sens d'une prétention, mais là n'était pas l'origine du concept, seulement une déviation. Ces deux genres de perfection ont volé en éclats. Les diocèses de France ne sont plus qu'un *lobbying* parmi d'autres dans les départements français, et leur fédération nationale. Ils doivent se doter d'une sagesse de reconstruction copernicienne, mettant celle-là au premier plan, quitte à ce qu'elle soit constamment interpellée par des prophètes et qu'elle reste capable de rassembler dans la prière tous les hommes de bonne volonté. Voulant avant tout préserver son système, la société ecclésiale mettait au second plan d'une hiérarchie, les individus engagés dans une même Foi. Une Foi, désormais bousculée dans son dogmatisme, par les travaux exégétiques et les découvertes archéologiques. Cette Foi devenue traditionnelle faisait reposer sur la crainte de l'au-delà, son système financier : des réserves avaient été accumulées, elles se tarissent, les fidèles doivent réapprendre la générosité à la lumière des livres du Pentateuque, des admonestations prophétiques et des expériences évangéliques. La logique est que les victimes soient indemnisées ; et que l'ouvrier de l'Évangile ait droit à son salaire car la charité, le bénévolat ne sauraient être l'alpha et l'oméga de l'emploi dans les diocèses... si ceux-ci peuvent encore rester viables et avoir un avenir au regard des solidarités garanties au sein de l' « archipel français ».

Jean Doussal, septembre 2022

¹ Michela Marzano, "Qu'est-ce qu'une victime ? De la réification au pardon" Dans Archives de politique criminelle 2006/1 (n° 28), pages 11 à 20

² Cf Téléràma: <https://www.telerama.fr/ecrans/grace-a-dieu-le-puissant-film-de-francois-ozon-en-replay-sur-france.tv-6993559.php> « Le film n'est pas un brûlot antireligieux : ses personnages débattent de la foi, certains athées, d'autres croyants. Mais la charge contre la hiérarchie épiscopale s'y révèle d'autant plus virulente qu'elle évite toute caricature. Il suffit à Ozon, pour faire mal, de s'appuyer sur des déclarations authentiques. Ainsi les mots de Barbarin lors d'une conférence de presse : « *Nous sommes confrontés à des faits anciens, et grâce à Dieu, tous ces faits sont prescrits.* »

³ <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:202100181329>

⁴ Voir le site <https://www.fonds-selam.fr/>

⁵ <https://www.france24.com/fr/20190307-france-religion-pedophilie-eglise-catholique-proces-cardinal-barbarin>

⁶ <https://www.la-croix.com/Religion/Abus-sexuels-LEglise-chiffres-Ciase-sont-ils-fiabiles-2021-10-15-1201180812>

⁷ <https://www.aimintl.org/fr/2015-05-29-13-29-48/bulletin-116/nouvelles-de-la-cib>

⁸ Fernand BOULARD, Essor ou déclin du Clergé français, Cerf, 1950 p 195 et 201

⁹ Famille Chrétienne n° 2055 du 3 au 9 juin 2017

¹⁰ <https://www.jeuneafrique.com/mag/450927/societe/moeurs-la-fin-de-la-politique-de-lautruche-dans-leglise-catholique/>

¹¹ https://magazine-appel.be/IMG/pdf/18-21_.pdf N°347

¹² Voir notre livre Jean Doussal, Eglise de France qu'as-tu fait de la caisse des cultes, Golias, 2009

¹³ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/condamnation-de-la-societe-des-travailleuses-missionnaires-formees-en-franche-comte-pour-travail-dissimule-2597432.html>

¹⁴ <https://www.la-croix.com/Debats/Verbe-vie/Pourquoi-lEglise-elle-pas-entendre-alertes-communautes-deviantes-2022-08-11-1201228526>

¹⁵ <http://apsecc.e-monsite.com/medias/files/jean-doussal-18-mars-2014-sur-les-leme.pdf>

¹⁶ www.cheminots.net - Forum Libre depuis 2003 Powered by Invision Community. Voir par ailleurs les réactions sur le site de Golias <https://www.golias-editions.fr/2012/12/03/hebergement-sdf-et-immeubles-vacants-deglise/>

¹⁷ https://www.lemonde.fr/economie/article/2012/12/10/cecile-duflot-et-la-requisition-des-biens-du-clerge_1802237_3234.html par Pierre-Cyrille Hautcoeur, Ecole d'économie de Paris, EHESS

¹⁸ Jean Doussal « Pourquoi l'Église de France peut payer » in "Golias Hebdo 693", suivi de « Rapport Sauvé, l'indemnisation des victimes en questions » dans le numéro 695 puis « Indemnisation des abus : quand l'Église met la main à la poche » dans les numéros 704 et 705

¹⁹ Les deux références sont importantes : le premier par François Mayaux, Professeur À L'école De Management De Lyon, Directeur De La Société Alteria (*) Et Monseigneur Laurent Ulrich, Archevêque De Chambéry, Président Du Conseil Pour Les Affaires Économiques, Sociales Et Juridiques, De La Conférence Des Évêques De France. **Sous Le Titre L'église Catholique Et Ses Évêques À L'heure De La Stratégie Et Du Management** Dans Gérer Et Comprendre • Septembre 2006 • N° 85, Le second par Jean-Michel Coulot Secrétaire Général Adjoint Cef Jean-Louis Posté **Les Finances De L'église Une Analyse Des Comptes Des Dioceses Constats Et Tendances** sur le site de la CEF

²⁰ Cf Jean Doussal, Le business des EHPAD rleigieux, in "Golias Magazine" n°197, Mars Avril 2021

²¹ Christian Terras Cor orans : comment le Vatica a décidé de spolier les moniales, in Golias Hebdo n° 58 Oct 2019, et pour ceux qui trouveraient exagérée cette analyse la réaction très posée de Sœur Thérèse-Marie Dupagne, osb, Prieure de Notre-Dame d'Hurtebise (Belgique) <https://www.aimintl.org/fr/426-fr/bulletin/bulletin-116>

²² <https://www.visages-diocese-autun.fr/les-sources-de-financement-de-leglise-diocesaine/>

²³ Nicolas de BREMOND d'ARS est prêtre et docteur en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales lors d'une conférence consacrée à " L'argent dans la vie des paroisses catholiques en France" donnée le 14 décembre 2000 <https://www.ecole.org/fr/seance/318-l-argent-dans-la-vie-des-paroisses-catholiques-en-france>

²⁴ <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/France/Le-diocese-dAvignon-lheure-comptes-2020-06-02-1201097110>

^{xxv} <https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/etude-panorama-des-generosites-2021.pdf> Cette étude est d'autant plus intéressante qu'il comporte un focus « Les dons aux organismes cultuels » rédigés en lien avec la Conférence des évêques

^{xxvi} <http://paroissefachesthumesnil.over-blog.com/article-eglise-etat-des-lieux-et-appel-aux-dons-101893565.html>

^{xxvii} (<https://theconversation.com/quand-leglise-catholique-se-pensait-en-societe-parfaite-et-intouchable-130430>).